Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 octobre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 26 octobre 1895, 1895-10-26

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56
Collation7 p. (303r, 304r, 305r, 306r, 307r, 308r, 309r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction26 octobre 1895
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinatairePiponnier, Antoine (1844-1902)
Lieu de destinationGuise (Aisne) – Familistère

Description

RésuméMarie Moret indique à Antoine Piponnier qu'Émile Laporte lui a dit avoir adressé le manuscrit et les épreuves du compte rendu de l'assemblée générale de l'Association du Familistère à François Bernardot. Marie Moret expose à Piponnier une synthèse de ses recherches sur l'historique des récompenses versées au profit du travail à l'occasion de la fête du Travail du Familistère depuis 1867, et elle sollicite son concours pour compléter les informations qui lui font défaut. Elle définit trois périodes : de 1867 à 1875, 2000 F sont alloués aux travailleurs, à

l'organisation d'un banquet ou aux familles nécessiteuses ; de 1876 à 1880, répartition de dividendes ; à partir de 1880, 2 % des bénéfices sont mis à disposition du conseil de gérance pour récompenser des services exceptionnels.
Support

- Le nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit au stylo-bille sur la copie de la lettre, à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ». Les derniers mots de la lettre sont manuscrits à la mine de plomb.
- Un signet portant le nom de Piponnier manuscrit au stylo-bille est placé entre les folios 302 et 303 du registre de la correspondance ; le signet est rédigé au dos d'un morceau de papier imprimé au nom de Paul Decourcelle, docteur en médecine, conseiller municipal de Guise et candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste [vers 1968].

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Archives, Fête du Travail du Familistère, Prix et récompenses, Travail
Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Bernardot, François (1846-1903)
- Dequenne, François (1833-1915)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Laporte, Émile
- Roger et Laporte

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1895 », *Le Devoir*, t. 19, 1895, p. 641-674. [En ligne : http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.19/640/100/768/0/0, consulté le 19 septembre 2021]
Événements cités

- Fête du Travail du Familistère (1er-3 mai 1880, Guise)
- Fête du Travail du Familistère (2 juin 1867, Guise)
- Fête du Travail du Familistère (6 mai 1877, Guise)
- Fête du Travail du Familistère (1875, Guise)

Lieux cités

- Nièvre (France)
- Versailles (Yvelines)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 10/10/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194?context=pdf

Nîmes le 26 octobre 1895

Cher Monsieur,

Je vous confirme ma lettre du 20 ct. Hier, à l'imprimerie, M. Emile Laporte m'a dit avoir adressé les épreuves et le manuscrit du compte rendu assemblée générale, à M. Bernardot, en le priant de retourner le tout, etc —

N'ayez pas peur de mon gros présent pli, j'écris de gros ! Et l'objet pour lequel je vous écris est si intéressant dans le relevé des efforts de J. B. André Godin en faveur du travail !

Ci-joint je vous envoie un tableau de chiffres concernant les fêtes du travail depuis leur fondation en 1867 jusqu'à nos jours.

Trois divisions s'imposent de suite à l'examen :

1e La période de 1867 (inauguration de la fête du travail) à 1875. (M. Godin renonçant au mandat de député revient à Guise fin Xbre 1875.)

Durant cette période les frais annuels de la fête du travail ne dépassent pas 4000 fr. y compris une somme de 2000 fr, laquelle est

Nîmes le 26 octobre 1895

Cher Monsieur,

Je vous confirme ma lettre du 20 ct. Hier, imprimerie, M. Emile Laporte m'a dit vous avoir adressé les épreuves et le manuscrit du compte rendu assemblée générale à M. Bernardot, en le priant de retourner le tout, etc —

N'ayez pas peur de mon gros présent pli, j'écris à gros ! Et l'objet pour lequel je vous écris est si intéressant dans le relevé des efforts de J. B. André Godin en faveur du travail !

Ci-joint je vous envoie un tableau de chiffres concernant les fêtes du travail depuis leur fondation en 1867 jusqu'à nos jours.

Trois divisions s'imposent de suite à l'examen :

1° La période de 1867 (inauguration de la fête du travail) à 1875. (M. Godin renonçant au mandat de député revient à Guise fin 7bre 1875.)

Durant cette période les frais annuels de la fête du travail ne dépassent pas 4000 fr. y compris une somme de 2000 fr, laquelle est

tantôt répartie entre un certain nombre de travailleurs, par divers systèmes de vrtes, tantôt employée en banquets, tantôt versée aux familles nécessiteuses par suite de la prolongation indéfinie de la crise industrielle d'alors.

L'année 1871 est en blanc ; mais c'était l'année de l'invasion, ce mot suffit pour expliquer l'absence de fête.

Il ne me manque, pour cette période, qu'un renseignement sur ce qui a pu être fait en 1872.

Ca-t-on, comme l'année d'avant, versé les 2000 fr. aux nécessiteux ?

Par les copies de lettres de M. Godin, je vois qu'alors nous voyagions dans la Nièvre et que M. Godin écrivait à M. Dequenne (Conchard la fête du travail) la lettre dont je vous envoie ci-joint copie. Peut-être rappellera-t-elle à M. Dequenne quelque chose sur la fête d'alors. Si non je m'en passerai (je n'ai pas les lettres de M. Dequenne auxquelles répond la lettre de M. Godin) ; mais je vois que le 16 mai nous étions réinstallés à Versailles, la fête du travail en 1872 a donc dû

suivre les procédés habituels, ou du moins n'avoir rien de particulièrement instructif à relever.

2e La deuxième période va de 1876 (réinstallation de M. Godin au Familistère) à 1880. (année de la constitution légale de l'association. Le pacte fut signé le 13 août.)

En cette même période le "Devoir" fut fondé, mars 1878. Le discours de M. Godin à la fête du travail de cette année-là montre qu'un dividende était alloué au travail et qu'il devait être "d'au moins 8 % comme l'année d'avant".

Donc, il y avait eu aussi répartition de dividende en 1877 ; ce qui concorde du reste avec les chiffres que vous m'avez donnés et que le tableau ci-joint reproduit en regard des années 1876, 77, 78, 79 sous la rubrique : Dividendes. Car, en 1876 aussi, il a dû y avoir répartition de dividende ; on ne peut expliquer autrement le chiffre de 11740 fr, si différent de la somme de 2000 fr. jusque-là répartie aux travaux hors ligne. Néanmoins, il y a

eu choix dans le personnel appelé à recevoir ce dividende et si vous pouviez, pour chacune de ces années me dire le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui y ont participé, vous me fourniriez un renseignement intéressant pour mon travail.

En outre, cher Monsieur, je vous prie instamment de bien vouloir, si possible, vérifier si les anciens titres distribués dans la période de 1876 à la constitution de l'association ont été faits d'après un seul modèle, ou d'après plusieurs; et de bien vouloir ou m'en envoyer un specimen ou m'en faire lever le duplicata.

Encore un mot touchant l'année 1877. "Le Devoir" n'existait pas; mais j'ai en mains le sommaire du discours de M. Godin à la Fête du travail et il dit que " 21.259f sont alloués comme primes au travail."

Vous m'avez donné, pour le chiffre de 66 419 fr. qui, nous l'avons vu plus

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194?context=pdf

haut, était un dividende au travail calculé sur la base de 5 %.

Les 21.289 fr. dont parle M. Godin sont-ils ou non compris dans ces 66.419 ? Il me serait bien intéressant de posséder une éclaircie à ce sujet.

3e La période de 1880 à nos jours constitue la troisième et dernière division. Le chiffre des 2 % mis à la disposition du Conseil fixe la part des travaux exceptionnels ; le nombre des personnes appelées à en bénéficier est proclamé aux fêtes du travail ainsi que l'indication du chiffre alloué personnellement ; je n'ai donc qu'à suivre "Le Devoir" pour être fixée. Malgré cela, il me manque encore pour cette période quelques renseignements et je vous serai bien obligée si vous pouvez me les fournir. Ainsi :

En 1880 à la fête du travail, Godin expose les grandes lignes du Pacte statutaire qui va être signé le

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194?context=pdf

13 août suivant, mais il ne fait aucune allusion ni au dividende à allouer cette année-là au travail comme on le faisait depuis 1876, ni à des récompenses pour travaux exceptionnels.

Quelque chose a dû être fait, pourtant. Quoi donc ?

Est-ce à ce moment-là qu'on a porté au 30 juin l'inventaire annuel qui, autrefois, se faisait fin Décembre ; et cela entrait-il pour quelque chose dans l'absence de toute notice sur le point qui m'occupe ?

En 1881-82 le "Devoir" à la fête du travail porte que 292 personnes recevront des récompenses exceptionnelles. M. Godin dit que "la somme qui leur
" sera allouée ne sera pas inférieure à
" 1,000 fr." A l'assemblée générale suivante on voit que les 2% mis à la disposition du Conseil fournissent un total de 12.563,30 ; mais rien n'est dit touchant

la part faite aux 192 lauréats ci-dessus.
Comment la question s'est-elle réglée?

En 1882-83 "Le Devoir" ne contient pas un mot sur les récompenses exceptionnelles, si ce n'est que les 2% à la disposition du Conseil constituent, cette année-là, une somme de 10.064,18

En 1888-89 nouvelle et semblable lacune. La fête du travail est combinée avec l'inauguration de la Statue et du Mausolée, et pas un mot n'est dit des récompenses exceptionnelles. Ca l'assemblée générale suivante, on voit que les 2% de cette année-là constituent un total de 10.433,21.

Je vous remercie vivement à l'avance, cher Monsieur, des renseignements complémentaires que vous pourrez me donner sur chacun des points que je vous signale et je vous prie de bien vouloir exprimer mes remerciements aux personnes qui pourront vous aider de leurs souvenirs pour la période où vous n'étiez pas avec nous.

Enfin, je vous serai bien obligé de rectifier s'il y a lieu les inexactitudes de chiffres ou autres que vous pourrez constater dans le tableau ci-joint.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47194?context=pdf